

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

06 décembre 2022

L'An deux mille vingt deux, le 20 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 12h15,
suivant convocation légale du 06 décembre 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés :

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes)

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 26/22– Approbation de la convention de partenariat et de financement pour la gestion du Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français

Monsieur le Président rappelle que le modèle multimodal transfrontalier (MMT) est un outil commun de modélisation des déplacements permettant de partager une meilleure connaissance de ces derniers, d'aider à la planification des infrastructures de transports collectifs ou routières, et de tester les scénarios d'urbanisation sur l'ensemble de l'agglomération du « Grand Genève ».

Le MMT a été élaboré et financé conjointement par des acteurs français et suisses (État français – ministère de la transition écologique et solidaire, ex-SMETD, ex-Région Rhône-Alpes, Cantons de Genève et de Vaud). Il est utilisé dans de nombreuses études partenariales et permet d'analyser l'impact de projets à forts enjeux tels que le désenclavement du Chablais ou le RER LEX.

Conformément à ses Statuts et aux autres missions qui lui sont confiées, le GLCT participe au règlement de questions transversales liées au développement de la mobilité transfrontalière. C'est pourquoi la gestion administrative et juridique du MMT a été confiée par ces acteurs au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) des transports publics transfrontaliers. Cette mission permet une gestion centralisée de l'outil et donc une cohérence et une unicité du modèle.

Le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) a sollicité le GLCT par courrier du 10 septembre 2021 afin d'intégrer le partenariat et Comité Technique du MMT. Cette adhésion permettrait l'intégration de fait du Grand Genève au partenariat MMT.

Cette adhésion répartirait les voix et parts de financement entre partenaires et membres du Comité Technique de la façon suivante :

Canton de Genève – 10 voix
Canton de Vaud – 2 voix
DDT 74 – 3 voix

Région Auvergne-Rhône-Alpes – 3 voix
Département de la Haute-Savoie – 3 voix
Pôle métropolitain du genevois français - 3 voix

Cette répartition et le rôle des membres et partenaires est précisée dans la Charte annexée.

Il convient, afin de formaliser l'élargissement du partenariat et de définir le montant et les modalités de versement de la contribution versée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français au GLCT des transports publics transfrontaliers pour la gestion du modèle multimodal transfrontalier sur la période 2022-2026, de signer une convention.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français, ci-jointe annexée,

AUTORISE Monsieur Le Président, à signer la convention de partenariat et de financement pour la gestion du Modèle Multimodal Transfrontalier ci annexée, à intervenir avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 décembre 2022

Le Président
Patrice DUNAND

